



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Bergerac**

**Arrêté N° 24-2021-05-21-00002**  
**portant modification de nomination des commissions de contrôles**  
**chargées de la régularité des listes électorales pour des communes**  
**de l'arrondissement de Bergerac**

**Le préfet de la Dordogne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code électoral, notamment les articles L. 19 et R. 7 à R11 ;
- VU** les propositions des maires des communes concernées ;
- VU** les désignations des représentants par les présidents des tribunaux judiciaires du département ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 24-2020-10-26-001 du préfet de la Dordogne, du 26 octobre 2020 donnant délégation de signature à Mme Stéphanie Monteuil, sous-préfète de Bergerac ;
- VU** l'arrêté N° 24-2021-12-21-001 du 21 décembre 2020 portant nomination des commissions de contrôles chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Bergerac ;
- VU** les demandes de rectification des communes de St Seurin de Prats, Fougueyrolles, Nastringues, Colombier et Prignonrieux pour des erreurs matérielles, décès et démissions de conseillers municipaux ;
- CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté préfectoral N° 24-2021-12-21-001 du 21 décembre 2020 pour les communes précitées ;
- SUR** proposition de Mme la sous-préfète de Bergerac ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'arrêté N° 24-2021-12-21-001 du 21 décembre 2020 portant nomination des commissions de contrôles chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Bergerac, est modifié uniquement pour les communes de St Seurin de Prats, Fougueyrolles, Nastringues, Colombier et Prignonrieux conformément au tableau annexé ci-après.

**ARTICLE 2 :** Les dispositions pour les autres communes de l'arrondissement restent inchangées.

**ARTICLE 3 :**

- Mme la sous-préfète de Bergerac,
- Madame et Messieurs les maires des communes de St Seurin de Prats, Fougueyrolles, Nastringues, Colombier et Prignonieux, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bergerac, le 21 mai 2021

Pour le préfet de la Dordogne,  
et par délégation,  
La sous-préfète de Bergerac,



Stéphanie MONTEUIL

Délais et voies de recours : « Le destinataire de cet arrêté peut saisir le tribunal administratif de Bordeaux 9, rue Tastet – CS 21490 – 33063 Bordeaux Cedex d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification ».

**Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Il peut préalablement saisir d'un recours gracieux l'auteur de cette décision ou d'un recours hiérarchique le ministre de l'intérieur. Cette demande prolonge le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse

(l'absence de réponse au terme d'un délai de quatre mois vaut rejet implicite)

## ANNEXE I

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS				
COMMUNE	TITULAIRE OU SUPPLEANT	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE ADMINISTRATION	DELEGUE TRIBUNAL
COLOMBIER	Titulaire	TABONE FREDERIC	TEYTAUT PHILIPPE	DE CONTI MARIE-THERESE
	Suppléant	BARFETY PATRICK	MARTY DOMINIQUE	LAFORET VERONIQUE
FOUGUEYROLLES	Titulaire	LART-SULPICE ANNE-MARIE	VALEN MONIQUE	MILLET CLAUDE
	Suppléant	ROCHER PHILIPPE	MARTY GYL JEAN	EYMERIE LAURENCE
NASTRINGUES	Titulaire	HATHAWAY ROGER	BEZIAT FRANCOISE	LACOMBE HUGUES
	Suppléant	CHABAUD LYDIA	BUTON PATRICK	DELATTTRE MARIE-CLAIRE
ST SEURIN DE PRATS	Titulaire	CLAVERIE THERESE	LEBLOND ODILE	TAILHURAT JEAN-CLAUDE
	Suppléant	VAUNAC ARLETTE	BATTISTON BENOIT	VIGOUROUX JEAN-ERIC

COMMUNES DE PLUS DE 1000 HABITANTS				
COMMUNE	TITULAIRES OU SUPPLEANTS	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
PRIGONRIEUX	Titulaire	SEJOURNE MICHEL	LANAU JEAN-LOUIS	/
	Suppléant	RICHAUD ERIC	TRAPY NATHALIE	/
	Titulaire	ROOY NICOLE	ARNOUILH CATHERINE	/
	Suppléant	RAUHUT PHILIPPE	CORNET CECILIA	/
	Titulaire	LAVERGNE CHRISTINE	/	/
	Suppléant	GONTHIER VERONIQUE	/	/

